

VACCINATION COVID-19



Vous souhaitez vous faire vacciner ?

Prenez RDV dès aujourd'hui auprès de votre service de santé au travail



Renseignez-vous auprès de votre médecin du travail pour connaître les conditions.

Vous devez être volontaire et avoir plus de 18 ans.

→ Un seul numéro

02 99 38 96 11



Un RDV vous sera proposé au
centre de Rennes



Salarié(e), c'est vous et vous seul(e), qui pouvez prendre rendez-vous auprès du Service de Santé au Travail.

Vaccination avec le vaccin Moderna, AstraZeneca ou Janssen.

La vaccination contre la Covid-19 n'est pas obligatoire et résulte du libre choix de chacun.

Le recueil du consentement se fait dans le cadre du droit et des règles habituelles, connues et pratiquées par les médecins du travail, dans le respect du secret médical.

La liste des publics ciblés évoluera en fonction des directives sanitaires nationales.